



1. GRADE, METIER, EMPLOI

| | |
|----------------|--|
| Grade | INFIRMIER (E) |
| Emploi | INFIRMIER (E) |
| Métier | PROFESSION DE SOINS ET ACTIVITES PARAMEDICALES |
| % temps | 100% |

2. AFFECTATION

| | |
|---|-------------------------------|
| Pôle | PSYCHIATRIE ENFANT ADOLESCENT |
| Structure interne (CR - Code et Libellé) | 69I01 |
| Unité fonctionnelle (Code et Libellé) | UF 2665-AMBU MOUV-ADO |

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité ; dans le cadre de ses compétences, il exerce sa fonction au sein de l'équipe pluri professionnelle de l'unité.

En l'absence du cadre de son unité de référence, il est sous la responsabilité hiérarchique du cadre qui assure la suppléance.

Hors temps de présence du cadre, il est sous la responsabilité hiérarchique des cadres du Bureau de Coordination.

L'infirmier est rattaché à la filière paramédicale soignante et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé, assistant du Chef de Pôle et Coordonnateur des Soins.

Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du médecin psychiatre responsable de l'unité de soins.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel
- L'agent ne doit pas consommer de produits illicites et de l'alcool sur les lieux et pendant les heures de travail.

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 100% avec repos fixes

- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 09h00-20h00
- Horaires : du lundi au vendredi, modulable en fonction des nécessités cliniques et/ou nécessités de service.
- Disponibilité pour s'inscrire dans des actions ponctuelles en dehors du cadre de travail préfixé.
- Congés pris dans le respect des règles institutionnelles et de l'organisation du service.



5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

LE POLE PEA (PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT)

Le Pôle regroupe 4 Départements répartis sur l'ensemble du territoire du Vinatier (intra et extra Hospitalier) :

- Département Périnatalité 0/2 ans et petite enfance 2/5 ans.
- Département Adolescence et psychiatrie transitionnelle (PEA/psy de l'adulte).
- Département TETA : Psycho trauma de l'enfant, troubles réactionnels et de l'adaptation, troubles de l'humeur et anxieux ; dimension légale, acculturation, vulnérabilité, réactions symptomatiques de la construction de personnalité, souffrance psychoaffective avec retentissement familial.
- Département SUNRISE : Service Universitaire du Neurodéveloppement Réhabilitation Intervention et Suivi des Enfants.

Avec 5 Plateformes de soins sectorisées :

- Nord Rillieux,
- Sud Lyon 8 Monplaisir,
- Est Meyzieu,
- Ouest Perrache,
- Centre Villeurbanne.

Avec des unités en intra hospitalier :

- Unité d'Hospitalisation Brève pour Adolescents (UHBA),
- Unité d'hospitalisation & HDJ : Hubert Flavigny,
- Unité d'hospitalisation & HDJ : Unité mères bébés (UMB),
- ASAP Ados,
- HDJ 6-12,
- RAFT.

En amont des Départements : la Plateforme d'évaluation et d'orientation POP est un dispositif téléphonique d'accueil, d'évaluation et d'orientation à destination des patients, des familles, des professionnels de santé et des partenaires des secteurs médico-sociaux et sociaux.

Les objectifs de POP sont d'orienter au mieux les familles en fonction des caractéristiques cliniques de la situation de leur enfant, harmoniser le parcours des soins au sein du Pôle PEA.

L'EQUIPE MOBILE MOUV'ADO

Principes du projet destinés à répondre aux souhaits de la population et aux principales recommandations de bonnes pratiques :

- L'idée de favoriser la fluidité des parcours.
- La lisibilité du dispositif et premier entretien à courte échéance, favorisant l'accès aux soins.
- La gradation des soins priorisant la prise en charge par l'équipe mobile, afin de limiter les hospitalisations.
- L'intensification du travail avec les partenaires (aidants familiaux, médecins généralistes, psychiatres libéraux, établissements scolaires, MDA, associations...).

Le dispositif répond donc aux recommandations de l'OMS qui envisage la réhabilitation comme un moyen d'accompagnement de la maladie qui vise à permettre aux patients :

- De réduire les symptômes de la maladie et les effets contraires des traitements.
- D'améliorer leurs compétences sociales (capacité à interagir avec autrui de manière adéquate).
- De réduire la stigmatisation.



- De soutenir les familles.
- De renforcer leur pouvoir en tant qu'usagers.

L'équipe mobile ados aura deux grands volets d'interventions :

1- Favoriser l'accès au soin et prévenir une dégradation trop sévère de l'état clinique.

- Intervention en VAD (visite à domicile) pour les adolescents reclus en raison de motifs psychopathologiques présumés (troubles anxieux, troubles psychotiques, troubles relationnels).

- Proposer l'intervention en co-consultation auprès des médecins généralistes pour les adolescents refusant ou craignant le soin psychiatrique mais dont les manifestations cliniques constatées par un tiers sont jugées très préoccupantes.

2- Déployer des soins intensifs extrahospitaliers avec une approche « outreach » (= dans le milieu de vie de l'adolescent).

- En alternative ou relais de l'hospitalisation complète, en articulation avec le CMP.

- Pour les adolescents présentant des troubles psychiques sévères ET contre-indiqués à la prise en charge en HDJ de crise.

- La situation clinique nécessite un travail au sein du milieu de vie de l'adolescent.

Constitution de l'EM Mouv'Ado :

- 0,5 ETP Pédopsychiatre
- 0.8 ETP IPA
- 0,5 ETP cadre de santé
- 4 ETP infirmiers case-manager
- 1 ETP éducateur case-manager
- 0,5 ETP secrétaire
- 0,3 ETP psychologue

Fonctionnement et lieu d'exercice :

L'équipe Mobile est adossée au bâtiment 415 (projet de déménagement en cours) dans les locaux de l'unité UHBA sur le site intra-hospitalier au 95 boulevard Pinel 69500 BRON. Le parking souterrain est mis à disposition pour les véhicules du personnel. La flotte de véhicules de secteur est mise à disposition pour les équipes mobiles. Les case-Managers bénéficieront d'un téléphone et d'un ordinateur portable.

L'offre de soin pédopsychiatrique s'adresse aux patients de l'intégralité des secteurs du CHV.

Les soins à domicile assurés par les équipes mobiles offrent une alternative à l'hospitalisation complète pour des patients en situation de crise, connus ou non, et au long cours pour ceux qui n'accéderont pas aux dispositifs de consultations : les modalités de soins sont flexibles, adaptées et personnalisées en fonction de la situation et des besoins de la personne.

Les plans de soins proposés par l'équipe pluridisciplinaire visent à :

- Raccourcir les délais de diagnostic et de prise en charge ;
- Diminuer le recours à l'hospitalisation complète ;
- Raccourcir la durée de l'hospitalisation complète ;
- Prendre en charge rapidement la maladie et les symptômes, favoriser le maintien et le développement de l'autonomie à domicile, diminuer le risque de rupture de soin
- Assurer la prise en charge des cas complexes ;
- Réduire le risque d'une longue évolution et de chronicité.

En dehors de la première évaluation, les interventions à domicile sont généralement réalisées de façon autonome. En fonction de l'état clinique de la personne accompagnée, des objectifs de la visite à domicile et après avis IPA & médical, certaines interventions pourront être réalisées par plusieurs professionnels.



La constitution des équipages varie en fonction des compétences requises par les objectifs de soins. Les déplacements sont facilités par la mise à disposition de véhicules de service, de trajets par les transports en commun (bus, tramway, métro).

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- Le Case-Manager réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs de nature technique, relationnelle ou éducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.
- Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes, familiale, psychologique, sociale, économique et culturelle.
- Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre du rôle propre infirmier.
- L'infirmier(e) participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.
- Le Case-Manager est un clinicien expérimenté en santé mentale :
- Il collabore avec les équipes interprofessionnelles concernées par la prise en charge du patient tout au long de son parcours de soins.
- Le Case-Manager mène des actions d'évaluation et de suivi des patients dans leur environnement personnel.
- Il assure des actions d'informations et de sensibilisations au sein de la communauté.
- Son action vise le rétablissement et l'autonomisation des patients.
- Le Case-Manager aide les patients à améliorer leur qualité de vie en s'appuyant sur les services communautaires et les dispositifs de droits communs afin de favoriser l'autonomie et la réinsertion sociale.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Coordonner les parcours : en collaboration avec la personne, contribuer à la planification des soins et des accompagnements dont elle relève et s'assurer qu'ils sont mis en œuvre.
- Au sein de l'équipe pluridisciplinaire, participer aux différentes missions développées.
- Accueillir, évaluer, orienter et accompagner l'adolescent : lui fournir explications et aide dans son parcours.
- Organiser des activités et accompagner dans des démarches éducatives, sociales, administratives, scolaires en fonction du projet individuel.
- Promouvoir l'autonomisation de chaque adolescent en fonction de son projet individuel, de ses compétences du moment (hygiène personnelle, alimentation, activité physique...).
- Contribuer à garantir la continuité du cadre de soins.
- Planifier et assurer les soins prescrits pour chaque adolescent.
- Surveiller l'efficacité et la tolérance des traitements psychopharmacologiques.
- Adapter l'intensité de la prise en charge à domicile à l'intensité des troubles et des besoins qui en découlent.
- Assurer la tenue des dossiers de projet de soins individuels, préparation des synthèses.
- Etre garant de la transmission et de la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins.
- Conduire des entretiens infirmiers dans une logique motivationnelle.
- Réaliser des bilans d'autonomie à l'aide d'échelles de mesures diverses.
- Participer à l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers.
- Participer à l'évolution et aux changements institutionnels.
- S'inscrire dans les activités institutionnelles et polaires.
- S'inscrire dans les activités de recherche en lien avec les missions cliniques.



8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Faire preuve d'engagement professionnel tout en sachant se distancier par rapport à la pathologie et la souffrance de l'adolescent et de sa famille.
- Savoir travailler en équipe pluri professionnelle et se positionner dans un groupe de travail.
- Faire preuve d'empathie, de tolérance et de bienveillance dans la prise en charge de l'adolescent et de sa famille.
- Savoir-faire et savoir être dans la relation de soins.
- Savoir se positionner dans une démarche créative, dynamique et d'ouverture à l'autre.
- Sens de l'organisation et des priorités.
- S'inscrire dans une auto évaluation continue et une actualisation de ses connaissances.
- Être rigoureux et soucieux de remplir sa fonction dans ses dimensions relationnelles, soignantes et administratives.
- Être en capacité de prendre des responsabilités et initiatives, solliciter et mobiliser les ressources de l'équipe, du réseau et du pôle clinique.
- Faire preuve d'assiduité, de régularité dans son travail et de ponctualité.
- Faire preuve de tact et de discrétion.
- Faire preuve de disponibilité et de solidarité pour assurer la continuité et la sécurité des soins dans le cadre du service public (remplacements, renforts dans le pôle et dans l'institution). Tout personnel affecté au pôle PEA est tenu d'appliquer le principe de solidarité qui consiste à travailler dans d'autres unités du pôle et/ou du CHV en cas de nécessité.

7.1. Formation souhaitée

Diplôme d'état d'infirmier ou Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique.

7.2. Expérience professionnelle

Expérience en milieu psychiatrique indispensable, expérience en pédopsychiatre adolescent souhaitée.

7.3. Connaissances spécifiques attendues

- Capacité à évaluer l'état de santé de l'adolescent dans son environnement par la connaissance du lien parent-enfant, du développement psychoaffectif et de la psycho pathologie de l'adolescent.
- Posséder des connaissances théoriques et pratiques suffisantes pour élaborer, développer et argumenter des projets de soins individuels au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Capacité à réaliser des soins et des activités adaptées aux situations et aux personnes en respectant les protocoles d'hygiène et les règles de bonne pratique.
- Capacité à identifier des situations d'urgence et/ou de crise et d'y faire face par des actions appropriées.
- S'inscrire dans un processus de formation permanente.
- Etre capable d'autonomie et de prise d'initiatives, dans un souci constant de référence à l'équipe.
- Avoir le sens de l'organisation et des priorités.
- Avoir des capacités d'adaptation et de flexibilité.
- Etre sensibilisé à l'évaluation des pratiques de soin.
- Intérêt pour l'approche orientée rétablissement (projets de rétablissement et de parcours de réhabilitation psychosociale), le case management, les approches motivationnelles.
- Posséder une bonne connaissance des dispositifs de soin du secteur et intra cité.
- Permis de conduire indispensable.



- Connaissance de l'outil informatique.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle PEA

Modifications apportées par la nouvelle version

Première version

| Rédaction | Vérification | Validation |
|--|---|---|
| M. CHAIX Pierre-Yves, Faisant Fonction Cadre de Santé | Pr GEORGIEFF Nicolas, Chef de Pôle PEA Dr ROCHET Thierry, Chef du Département Adolescence et Transition Mme LANIER Florence, Cadre Supérieur de Santé Assistante du chef de pôle | F. MARTIN CSS – Direction des Soins s/c P.H DUCHARME Directeur des soins |